



CONSULTATION

Fourniture et livraison de colis cadeaux offerts aux seniors en fin d'année 2022

La Ville de Maromme souhaite offrir un colis de fin d'année à ses seniors.

L'offre devra se constituer de colis simples et de colis doubles comme suit :

-Les colis doubles :

1 valisette en carton avec poignée résistante contenant au minimum 7 produits alimentaires pour 2 personnes :

1 bloc de foie gras minimum 130g
1 terrine viande minimum 180g
1 terrine de confit d'oignons minimum 80g
1 confiture ou marmelade minimum 300g
1 sachet de petits gâteaux ou biscuits minimum 80g
1 assortiment de chocolats fins minimum 150g
1 bouteille de vin blanc moelleux 75cl
1 information relative à la préparation des aliments rédigée en français située sur le conditionnement ou sur une fiche

***Quantité estimée**

400 colis doubles

-Les colis simples :

1 valisette en carton avec poignée résistante contenant au minimum 7 produits alimentaires pour 1 personne :

1 bloc de foie gras minimum 90g
1 terrine viande minimum 90g
1 terrine de confit d'oignons minimum 40g
1 confiture ou marmelade minimum 200g
1 sachet de petits gâteaux ou biscuits minimum 50g
1 assortiment de chocolats fins minimum 90g
1 bouteille de vin blanc moelleux 37,5cl
1 information relative à la préparation des aliments rédigée en français située sur le conditionnement ou sur une fiche

***Quantité estimée**

820 colis simples

Les produits alimentaires devront respecter la norme HACCP.

LA QUALITE GUSTATIVE DES PRODUITS SERA A PRIVILEGIER ET DEVRA ETRE GARANTIE DANS LA COMPOSITION DU COLIS QUI SERA PRESENTE HARMONIEUSEMENT.

Il est laissé à la Ville de Maromme la possibilité de procéder au changement à la marge d'un produit prévu dans le colis.

Dispositions générales

➤ Les Prix

Un prix unitaire est fixé pour les colis simples et les colis doubles dans le bordereau des prix (annexe 1).

Le prix unitaire d'un colis double ne doit pas dépasser **16€ TTC**.

Le prix unitaire d'un colis simple ne doit pas dépasser **12€ TTC**.

Les prix sont fermes et définitifs, non révisables et non actualisables.

Les prix seront ceux notés AU BORDEREAU DES PRIX FIGURANT EN ANNEXE.

➤ Les quantités

Les quantités indiquées sont données à titre estimatif. Elles sont susceptibles de varier à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre d'inscrits.

Le chiffre définitif sera communiqué après la clôture des inscriptions **soit le 10 novembre 2022**.

➤ La livraison des fournitures

La livraison devra impérativement se faire en une (1) seule fois et être effectuée pour le :

22 novembre 2022 au plus tard avant 15H00 au centre technique municipal de la ville de Maromme, situé 4 rue Jacquard zone industrielle La Maine 76150 Maromme.

Le fournisseur devra convenir d'un rendez-vous avec le magasin du centre technique municipal une semaine avant la livraison.

Les coordonnées du magasin sont : 02-32-82-36-46.

A réception des marchandises, 5 colis simples et 5 colis doubles seront ouverts afin de vérifier leur conformité au cahier des charges.

En cas d'erreur de livraison de la part du fournisseur, en matière de quantité, de conformité, de qualité, ce dernier s'engage à reprendre ou à échanger ces articles sans prétendre à aucune indemnité.

La reprise et la nouvelle livraison s'effectueront sans frais supplémentaire.

➤ **La facturation**

En application des articles L2192-1 à L2192-3 du code de la commande publique, Les titulaires de marchés conclus avec les personnes morales de droit public, ainsi que leurs sous-traitants admis au paiement direct, transmettent leurs factures sous forme électronique via le portail de facturation Chorus Pro.

Le Siret 217 604 107 00011 est à utiliser pour la facturation.

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues aux articles 11 et 11.4 du C.C.A.G-F-C-S 2021.

ORDONNATEUR

Les mandats de paiement seront ordonnés par Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité.

COMPTABLE :

Les mandats de paiement seront assignés par le Receveur Percepteur de la Ville de MAROMME. En cas de nantissement, tout acte de cession de créance doit être adressé au comptable désigné ci-dessus.

Mode de règlement

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement.

Pénalités de retard

Concernant les pénalités journalières, seules les stipulations de l'article 14.1 du C.C.A.G.-F.C.S.2021 s'appliquent, ce dernier est aussi applicable dans tout différent relatif à la présente consultation.

Garanties financières

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Avance

Aucune avance ne sera versée.

➤ **Les critères d'analyses**

1°/ **Prix : 50%**

2°/ **Valeur technique : 40%**

Fiches descriptives du produit : 20%

Moyens humains, matériels et organisationnels : 20%

3°/ **Présentation : 10%**

La ville de Maromme appréciera les offres en fonction du prix et de la qualité des colis proposés, puis adressera un bon de commande au candidat le mieux placé.

Des précisions pourront être demandées au candidat :

- soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée,
- soit en cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

➤ **Le dépôt des offres**

Les offres doivent parvenir à destination avant la date et l'heure suivante :

Le 16 septembre 2022 à 16 h 00

Les plis sont à déposer à l'adresse postale suivante :

MAIRIE DE MAROMME
Place Jean Jaurès - 76150 MAROMME
Tél. : 02.32.82.22.00 – Fax. : 02.32.82.22.28

Le candidat devra fournir un dossier complet contenant les documents ci-après énumérés.

-Les documents contractuels :

- **Fiche fournisseur dûment complétée et le bordereau des prix entièrement complété signé (en annexe)**

-Les documents obligatoires :

- Le D.U.M.E téléchargeable sur internet ou les anciens imprimés DC1, DC2, téléchargeables gratuitement, les déclarations et attestations sur l'honneur visées à l'Article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et attestation URSSAF
- Extrait K Bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Mémoire technique

-Les fiches descriptives des produits où figureront les informations suivantes :

*La description générale du produit (provenance, usine de transformation...),

*Les ingrédients et le pourcentage de composition,

*Les modalités de conservation et de préparation des éléments composant le repas,

*Les déclarations telles que les OGM...

-Une déclaration indiquant les moyens humains, matériels et organisationnels dont dispose le candidat pour la réalisation de la prestation.

+➤ Un échantillon de colis double fourni gratuitement et non restitué

+➤ Un échantillon de colis simple fourni gratuitement et non restitué

-Les autres documents :

➤ R.I.B ou R.I.P.

➤ Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification de la profession, toute pièce permettant d'évaluer les capacités professionnelles de l'entreprise.

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES, les candidats devront exprimer leur demande par écrit :

Pour tout renseignement : Mme Corinne Mignot, Directrice du Pôle Solidarité/CCAS

Tél. : 02 32 82 22 08

Fax : 02 32 82 22 28

Adresse électronique : corinne.mignot@maromme.fr

ou

Mme Lydia Jouan, Directrice- Adjointe du Pôle Solidarité/CCAS/Responsable du service seniors.

Tél. : 02 32 82 22 37

Fax : 02 32 82 22 28

Adresse électronique : lydia.jouan@maromme.fr

LANGUE UTILISEE : Les offres seront rédigées en français.

UNITE MONETAIRE : Le marché sera conclu en Euro.

Visa et cachet de l'entreprise